Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-215601378-20260624-2026_06_10-DE

monterblanc.fr

République Française
Département MORBIHAN

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 18 juin 2026

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 23 | 19 | 21 |

| Vote |
|---|
| **A la majorité** |
| Pour : 21<br>Contre : 0<br>Abstention : 2 |
| **Date de convocation** |
| 12 Juin 2026 |
| **Date d'affichage** |
| 12 Juin 2026 |

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit juin à 19 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Monterblanc s'est réuni salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MOQUET Alban, Maire, en session ordinaire.

**Présents** : M. MOQUET Alban, Maire, M. SALOMON Gérard, Mme EMERAUD-JEGOUSSE Gaëlle, M. LE GARGASSON Gwénaël, Mme PROST Véronique, Mme CHEFDOR Sophie, M. LARCIN Ronan, M. KERMORVANT Fabien, M. LE BARH Ludovic, Mme FAVENNEC Gaëlle, Mme GOUPIL Françoise, Mme MARTIN Anna, Mme CAZOTTES Julie-Anne, Mme TOURLET Aurore, Mme COURTIN Henriette, M. BELLEC Bernard, M. POULIQUEN Eric, M. KERRIEN Bernard, M. DERRIEN Maelan

**Excusés ayant donné procuration** : M. CHEVILLON Jérôme à M. LE GARGASSON Gwénaël, Mme MOQUET Louise à M. MOQUET Alban, M. GOBIN Dorian à Mme CHEFDOR Sophie, Mme LARUE Laurence à Mme EMERAUD-JEGOUSSE Gaëlle

**A été nommé secrétaire** : M. KERMORVANT Fabien

## 2026-06-10 – Admission en non-valeur - Budget principal

M. le comptable public sollicite l'admission en non-valeur de titres de recettes pour des créances ayant fait l'objet d'un effacement de dettes par décision judiciaire.

Il est rappelé que l'admission en non-valeur ne libère pas pour autant le redevable : le recouvrement restera possible si le débiteur revient à meilleure fortune.

Le montant total des produits s'élève à 818,64 € et concerne les services enfance jeunesse et la restauration scolaire.

**Décision**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Sur proposition de M. le comptable public ;
Considérant l'impossibilité de procéder au recouvrement des titres de recettes indiqués ci-dessus ;
Vu l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines, questions juridiques, réunie le 11 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 2 abstentions,

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-215601378-20260624-2026_06_10-DE

**Article 1er** : autorise l'admission en non-valeur des titres proposés par M. le comptable public ;

**Article 2** : précise que les crédits nécessaires figurent à l'article 654 « pertes sur créances irrécouvrables » ;

**Article 3** : autorise M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
En mairie, le 24/06/2026
Le Maire,
Alban MOQUET

Le Secrétaire,
Fabien KERMORVANT

MAIRIE DE MONTERBLANC (Morbihan)